

ADOPTION

Projet d'ordre du jour provisoire

juin 2015

(F)



## DRAFT AGENDA

*proposed by the Permanent Bureau*

\* \* \*

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

*proposé par le Bureau Permanent*

*For the attention of the Special Commission of June 2015  
on the practical operation of the Hague Convention of 29 May 1993  
on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption*

*À l'attention de la Commission spéciale de juin 2015  
sur le fonctionnement pratique de la Convention de La Haye du 29 mai 1993  
sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*

**QUATRIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR  
LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1993  
SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE**

**du 8 au 12 juin 2015**

**Lieu :**

**Bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix,  
Carnegie Plein (La Haye)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**Introduction**

L'objectif de la Quatrième réunion de la Commission spéciale est d'examiner le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (« Convention de La Haye de 1993 »). Cependant, la première journée de discussion (le 8 juin 2015), consacrée aux « 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 », ne suit pas le cadre habituel du fonctionnement de la Commission spéciale puisqu'elle comprend des exposés donnés par plusieurs experts et diverses « tables rondes » ayant pour objet d'introduire certains thèmes. Ces exposés et tables rondes seront suivis de séances de discussion visant à trouver un terrain d'entente pour répondre aux questions soulevées.

Veillez noter que l'ordre du jour sera suivi avec une certaine souplesse au cours de la réunion et pourra encore être adapté en fonction de l'avancée des discussions. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible, l'ordre du jour ne propose pas une liste exhaustive de questions relevant de la Convention de La Haye de 1993, mais cherche à attirer l'attention sur les questions nécessitant une discussion plus approfondie.

Temps réservé aux séances

Les séances commenceront à 9 h, s'interrompront à 13 h pour reprendre ensuite à 14 h 30 et s'achever à 18 h. Des pauses déjeuner sont prévues entre 13 h et 14 h 30, et des pauses rafraichissements se tiendront entre 11 h et 11 h 15 et entre 16 h et 16 h 15.

Informations sur la procédure

Les délégations qui souhaitent soumettre aux participants à la Commission spéciale de courtes propositions écrites, des observations ou documents contenant des informations utiles au déroulement des discussions – que ce soit avant ou pendant la réunion – peuvent transmettre au Bureau Permanent ladite proposition (copie électronique ou manuscrite très lisible) **sous la forme d'un Document de travail ou d'une Note d'information**, en anglais ou en français (de préférence dans les deux langues). Des traductions en espagnol sont également les bienvenues. Les délégations auteurs des propositions / documents doivent être clairement indiquées. L'équipe du Bureau Permanent se chargera de la mise en page et de la distribution des documents, soit sous la forme d'un Document de travail ou d'une Note d'information selon la nature de la proposition / du document. Le Bureau Permanent n'est malheureusement pas en mesure d'assurer la traduction de ces documents en anglais, français ou espagnol.

Un groupe consultatif sera constitué en tout début de réunion. Il sera chargé de contribuer à la préparation du projet de Conclusions et Recommandations qui sera discuté et soumis pour approbation le dernier jour. Ce groupe se réunira mardi et jeudi soir, et le cas échéant, vendredi au cours de la pause déjeuner.

<b>Lundi 8 juin 2015</b>	<b>20 ANS DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1993</b>
<b>8 h – 9 h</b>	<b>Inscription des participants</b>
<b>Séance du matin 9 h - 13 h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de la réunion par M. Paul Vlas, Président de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé</li> <li>- Désignation du Président de la Commission spéciale</li> <li>- Mot de bienvenue par M. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé</li> <li>- Présentation du projet d'ordre du jour et des documents</li> <li>- Adoption de l'ordre du jour</li> </ul> <p><b>20 ans de la Convention de La Haye de 1993</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><b>Documents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Document préliminaire No 3 – 20 ans de la Convention de La Haye de 1993</i></li> <li>• <i>Premier jour : Questions à aborder</i></li> </ul> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé : Description de la situation à l'aide de statistiques – <b>tendances actuelles</b> dans le domaine de l'adoption internationale, par le Professeur Peter Selman (expert indépendant)</li> <li>- Exposé : Évaluation de l'impact de la Convention de La Haye de 1993 sur les lois et pratiques en matière d'adoption internationale – <b>analyse succincte des réponses au Questionnaire No 1</b> par le Bureau Permanent Débat en séance plénière</li> <li>- Table ronde No 1 (Chili, Chine, France, Madagascar, Roumanie et Unicef – Modérateur : M. Hans van Loon, ancien Secrétaire général de la Conférence de La Haye) « Comment le <b>principe de subsidiarité</b> a-t-il été mis en œuvre au cours des 20 dernières années : résultats et difficultés » Débat en séance plénière</li> </ul>
<b>13h</b>	<b>Photo de groupe</b>
<b>13 h – 14 h 30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>Séance de l'après-midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Table ronde No 2 (Équateur, Espagne, États-Unis et Vietnam – Modérateur : Pays-Bas) « Veiller à ce que les procédures de la Convention n'engendrent pas de <b>retards inutiles contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant</b> » Débat en séance plénière</li> </ul>
<b>14 h 30 – 18 h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Table ronde No 3 (Belgique, Burkina Faso, Pérou et EurAdopt – Modérateur : Suisse) « Faire face aux difficultés résultant de l'évolution du paysage de l'adoption internationale : <b>comment les acteurs y répondent-ils ?</b> » Débat en séance plénière</li> <li>- Discussion sur les conclusions possibles de la journée</li> </ul>
<b>18 h – 19 h30</b>	<b>Réception de bienvenue offerte par le Bureau Permanent dans le hall d'entrée du bâtiment de l'Académie</b>

**Mardi**  
**9 juin 2015**

**Séance du matin**  
**9 h – 13 h**

### **1. Adoption internationale d'enfants ayant des besoins spéciaux**

**Documents :**

- *Fiche de synthèse No 1 – Les personnes au cœur de l'adoption*
- *Document préliminaire No 3 - 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 (section 3.2)*

Observations liminaires du Bureau Permanent et du Service Social International

- a) Diversité des définitions données à l'expression « enfants ayant des besoins spéciaux » dans le cadre de l'adoption internationale
- b) Mise en place de procédures particulières pour l'adoption internationale d'enfants ayant des besoins spéciaux :
  - Déterminer l'adoptabilité
  - Accompagner et préparer les enfants
  - Évaluer, accompagner et préparer les futurs parents adoptifs
  - Trouver des familles aptes à adopter des enfants ayant des besoins spéciaux : méthodes et outils

### **2. Formulaires modèles établis par le Bureau Permanent**

**Documents :**

- *Document préliminaire No 5 – Projets de formulaires modèles*
- *Fiche de synthèse No 1 – Les personnes au cœur de l'adoption*

Observations liminaires du Bureau Permanent

- a) Amélioration des rapports sur les enfants et les futurs parents adoptifs, y compris l'évaluation de la nécessité des formulaires modèles
- b) Discussion relative au besoin de formulaires modèles sur le « consentement de l'enfant » et les « rapports post-adoption »
- c) Travaux futurs en vue : (i) d'améliorer les formulaires modèles actuels ; (ii) d'élaborer et de finaliser les nouveaux formulaires modèles ; et (iii) de promouvoir leur utilisation

**13 h – 14 h 30**

### ***Pause déjeuner***

**Séance de l'après-midi**

**14 h 30 – 18 h**

### **3. Questions relatives à l'après-adoption**

**Documents :**

- *Fiche de synthèse No 1 – Les personnes au cœur de l'adoption*
- *Document d'information No 1 – Rapport du SSI – Nouvelles technologies et adoption*

Observations liminaires du Bureau Permanent et du Service Social International

- a) Soutien après l'adoption (à court et à long terme)
- b) Répondre à l'échec (« interruption ») des adoptions internationales
- c) Recherche des origines (y compris l'utilisation des nouvelles technologies telles que les médias sociaux)

**Discussion sur les éventuels outils que la Conférence de La Haye pourrait élaborer** (par ex., un Guide de bonnes pratiques tel que recommandé par la Commission spéciale de 2010)

**Mercredi  
10 juin 2015**

**Séance du matin  
9 h – 13 h**

**4. Mobilité et mondialisation** : difficultés rencontrées par les États par rapport à des cas d'adoption internationale en raison de la circulation accrue des personnes à travers les frontières

**Documents :**

- *Document préliminaire No 4 – Mondialisation et mobilité internationale*

Observations liminaires du Bureau Permanent

- a) Facteurs déterminant la résidence habituelle
- b) Cas pour lesquels la détermination de la résidence habituelle devrait être claire mais concernant lesquels des difficultés persistent quant à l'application de l'article 2
- c) Cas pour lesquels la détermination de la résidence habituelle est plus compliquée et concernant lesquels davantage de recommandations seraient nécessaires

**5. Questions spécifiques de coopération**

**Documents :**

- *Document préliminaire No 3 – 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 (chapitre 1 et section 2.2)*

Observations liminaires du Bureau Permanent

- a) Coopération en vue d'aider les États contractants ou les États qui envisagent de devenir Parties à la Convention
  - Garantir la coordination des efforts et des approches uniformes
- b) Adoptions internationales avec des États *non* contractants
  - Difficultés à appliquer les recommandations de bonnes pratiques établies

**13 h – 14 h 30**

***Pause déjeuner***

**Séance de  
l'après-midi**

**14 h 30 – 18 h**

**6. Séances simultanées** (chaque participant doit choisir l'une des trois options ci-après) :

**Documents :**

- *Fiche de synthèse No 1 – Les personnes au cœur de l'adoption (page 5)*
- *Document d'information No 4 – Fiche d'information du SSI : Adoption « ouverte »*
- *Jour 3 : Questions à aborder*

- a) Adoption intrafamiliale – Modérateur : Philippines
- b) Adoption « ouverte » - Modérateur : Service Social International
- c) *Kafala* et adoption – Modérateur : Canada

Débat en plénière concernant les séances simultanées

**18h15**

**Réception offerte par S.E. Mme Michele Blom, Directrice générale du ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice et S.E. M. Jaime Victor B. Ledda, Ambassadeur de la République des Philippines, organisée au Carlton Beach Club (Gevers Deynootplein 201, Scheveningen / La Haye)**

*Veillez noter que le transport des participants jusqu'au lieu de la Réception sera assurée grâce à des bus à l'entrée du Palais de Paix. Veuillez toutefois noter que le transport n'est pas prévu après la Réception.*

**Jeudi  
11 juin 2015**

**Séance du matin  
9 h – 13 h**

## **7. Questions spécifiques de procédure**

### **Documents :**

- *Fiche de synthèse No 4 – Accords et autres arrangements entre États*
- *Document préliminaire No 3 – 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 (section 2.3)*

Observations liminaires du Bureau Permanent

- a) Accords en vertu de l'article 39(2), mémorandums d'accord non contraignants et autres ententes
- b) Difficultés se posant encore par rapport aux procédures prévues aux articles 17 et 23

## **8. Nouvelles technologies, notamment les médias sociaux**

### **Documents :**

- *Document d'information No 1 – Rapport du SSI – Nouvelles technologies et adoption*

Observations liminaires du Service Social International

- a) Disponibilité des informations sur le web : avantages et difficultés
- b) Recours aux nouvelles technologies en vue d'échanger des informations dans les cas d'adoption internationale, notamment l'utilisation de documents scannés

**13 h – 14 h 30**

## ***Pause déjeuner***

**Séance de  
l'après-midi**

**14 h 30 – 18 h**

## **9. Questions d'ordre financier : présentation par le Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale**

### **Documents :**

- *Fiche de synthèse No 2 – Les aspects financiers de l'adoption internationale*
- *Document préliminaire No 3 – 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 (section 3.4)*
- *Document préliminaire No 6 – Projet d'enquête sur les aspects financiers de l'adoption internationale à l'intention des parents adoptifs*

Observations liminaires du Bureau Permanent et du rapporteur du Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale (États-Unis d'Amérique)

- a) Discussion sur l'évolution du paysage de l'adoption internationale : une plus grande transparence et un meilleur suivi des frais et honoraires, mais des montants plus élevés
- b) Promotion des outils élaborés par le Groupe
- c) Utilisation des tableaux sur les coûts
- d) Enquête à l'intention des parents adoptifs
- e) Travaux futurs du Groupe

**Vendredi  
12 juin 2015**

**Séance du matin  
9 h – 13 h**

## **10. Prévenir les pratiques illicites et y remédier**

### **Documents :**

- *Fiche de synthèse No 3 – Prévenir les pratiques illicites et y remédier*
- *Document préliminaire No 3 - 20 ans de la Convention de La Haye de 1993 (section 2.2)*

Observations liminaires du Bureau Permanent et du Professeur David Smolin, Expert indépendant

- a) Synthèse des difficultés rencontrées le plus souvent par les États concernant les pratiques illicites
- b) Mesures pour prévenir les pratiques illicites : les meilleures pratiques
- c) Faire face aux pratiques illicites lorsqu'elles surviennent : les meilleurs pratiques
- d) Reprise du Groupe de travail sur les pratiques illicites : travaux futurs

**13 h – 14 h 30**

***Pause déjeuner***

**Séance de  
l'après-midi**

## **11. Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale**

**14 h 30 – 17 h 30**

### **Documents :**

- *Document d'information No 2 – Tableau des Conclusions et Recommandations des réunions antérieures de la Commission spéciale sur l'adoption internationale (2000, 2005, 2010)*

Clôture de la réunion